



DEMANDE D'INSCRIPTION - APPRENTISSAGE

Formation

- ▶ Educateur Spécialisé
- ▶ Educateur de Jeunes Enfants

Session 2022/2025

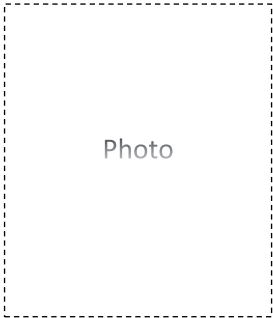
Fiche de renseignement

CANDIDATS DESIRANT SUIVRE LA FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Pour tout renseignement complémentaire : 01 44 39 71 50 ou f.grego@efpp.fr

Rappel des conditions d'accès spécifiques :

- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV
- Etre âgé de moins de 30 ans
(pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Ne pas avoir échoué aux entretiens d'admission de l'année en cours



FORMATION CONCERNEE : Educateur Spécialisé

Educateur de Jeunes Enfants

ETAT CIVIL

Mme M.

Nom (en capitales) : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ à (ville et n° départ.)

Nationalité :

COORDONNEES PERSONNELLES

Adresse :

.....

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

 : Email@.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Lettre de motivation explicitant et motivant votre projet de formation
- Curriculum vitae
- Relevé de notes du baccalauréat
- Copie des diplômes et/ou titres obtenus (les diplômes étrangers doivent obligatoirement faire l'objet d'une attestation de comparabilité délivrée par ENIC-NARIC) et des certificats d'employeurs et/ou attestations d'expériences, salariées ou bénévoles
- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation d'embauche de l'employeur en contrat d'apprentissage



DIPLOMES SCOLAIRES, UNIVERSITAIRES, PROFESSIONNELS ET FORMATIONS SUIVIES

➤ Joindre une copie des diplômes, certificats ou attestations

Diplômes/Formations suivies	Organismes	Dates

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

➤ Joindre une copie des attestations

Fonctions occupées (à détailler dans le CV à joindre)	Employeurs	Dates

Le dossier complet est à adresser à :

EFPP – Mme Franceline GREGO
24/26 rue Louis Armand – 75015 PARIS

Avant le : 30/05/2022

J'indique ci-dessous mes préférences de disponibilité sur les dates suivantes pour l'entretien d'admission qui se déroulera le : Vendredi 18 février 2022 Vendredi 11 mars 2022 Vendredi 1^{er} avril 2022

Vendredi 15 avril 2022

Matin

Après-midi

REGLEMENT D'ADMISSION EN FORMATION – rentrée 2022

	EDUCATEUR SPECIALISE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
Conditions d'accès à la formation : <i>En référence aux arrêtés respectifs : DEES, DEEJE du 22 août 2018</i>	1. Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins équivalente au niveau du baccalauréat (niveau IV). - diplôme social ou paramédical au moins égal au niveau 4 – ancien IV ou d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Article L 613-5 du code de l'éducation. 2. Souscrire aux formalités d'inscription 3. Satisfaire à l'examen d'admission en formation selon les dispositions ci-dessous.	
Modalités d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les lycéens inscrits en classe de terminale, étudiants en réorientation, ou accompagnés par une mission locale : Inscription selon les modalités et le calendrier prescrit via la plateforme Parcoursup. ➤ Pour les candidats salariés, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA : Inscription directe auprès de l'EFPP à partir d'un dossier de candidature à télécharger depuis www.efpp.fr ou sur demande. 	
Dates des entretiens d'admission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ de janvier à mai 2022 (cf. dates précisées dans le dossier d'inscription pour les candidats hors parcoursup) sur convocation individuelle de l'Ecole). ➤ Selon calendrier de RDV. L'absence ou le retard d'un candidat à sa convocation entraîne l'annulation définitive de sa participation (sauf cas de force majeure¹ dûment justifiée). 	
Demande d'aménagement des épreuves	Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement des conditions d'examen selon les modalités prévues à l'article D.613-27 du code de l'Education. Modalités : demande écrite d'aménagement à produire, avant clôture des inscriptions, accompagnée du certificat médical justifiant la demande.	

¹ Réf. code civil : la force majeure est définie comme événement à la fois imprévisible, irrésistible (insurmontable) et qui échappe au contrôle de la personne concernée.



Procédure d'admission		<p>L'admission prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les éléments fournis lors de la candidature (réponses aux questions du projet de formation motivé) ➤ Le résultat de l'entretien d'admission devant un jury composé de deux personnes : un professionnel du champ social et/ou un formateur. Il dure 30 minutes maximum pendant lesquelles le candidat se présente, motive son projet et échange avec les membres du jury. <p>Les modalités d'évaluation :</p> <p>Le jury se prononce sur la motivation du candidat à l'entrée en formation (<i>art. D451-28-5 du décret n°2018-734 du 22 août 2018</i>) à partir d'une grille d'évaluation en lien avec les attendus nationaux ainsi définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute. ✓ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi. ✓ Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde. ✓ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation ✓ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs ✓ Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul(e) et en équipe ✓ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite. <p>Les résultats :</p> <p>Ils sont validés par le chef d'établissement sur proposition de la commission d'examen des vœux de l'Ecole. Les candidats déclarés admissibles (résultat supérieur ou égal à 10/20) sont retenus dans l'ordre de classement des résultats pour entrer en formation dans la limite des places disponibles pour chacune des formations. Tout résultat inférieur à 10/20 est éliminatoire.</p>	
Capacité d'accueil	Nombre de places en formation initiale :	55	43
	Nombre de places en formation continue :	15	15
	Apprentissage	variable	Variable
Publication des résultats		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les modalités et le calendrier définis par Parcoursup : pour les candidats relevant de cette procédure. ➤ Par courrier de l'EFPP adressé dans les 8 jours suivant l'entretien d'admission pour les candidats hors parcoursup (salariés relevant de la formation professionnelle continue ou demandeurs d'emploi) par mail / courrier postal individuellement adressé par l'Ecole. 	
Allègements de formation		La commission pédagogique de l'Ecole statue sur les demandes écrites pour chacun des candidats admis en formation au vu des parcours dont ils justifient et en référence aux dispositions réglementaires.	
Admission en formation		Les candidats invités à confirmer leur inscription au terme de l'examen d'admission reçoivent par mail l'adresse du lien pour formaliser en ligne leur inscription définitive en formation.	



Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance des modalités d'admission, du projet pédagogique (téléchargeables sur le site www.efpp.fr) et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Conformément à la loi Informatique et Liberté et aux dispositions du RGPD, je prends acte :

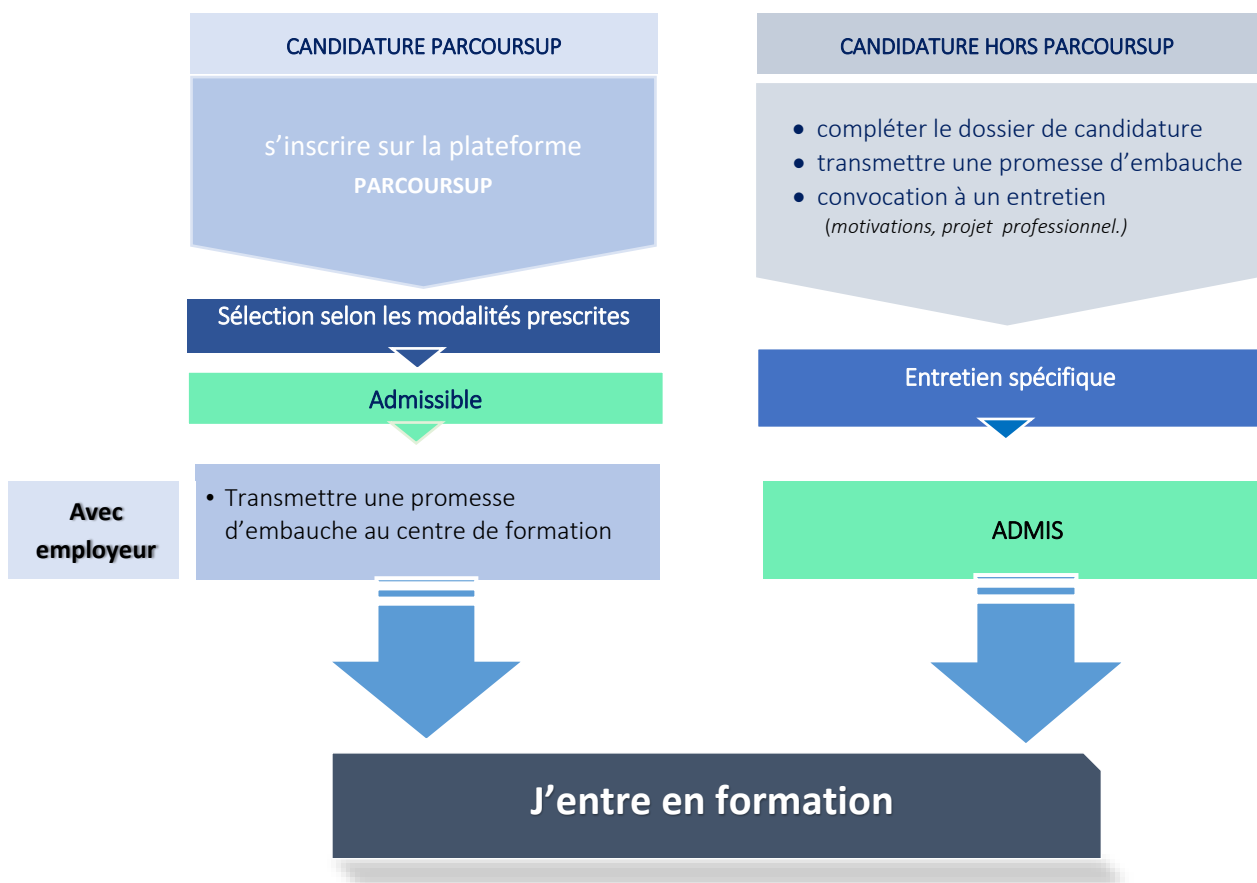
- *Du caractère obligatoire du présent recueil de mes données pour permettre la bonne gestion de mon dossier d'inscription par l'EFPP, responsable du traitement de ces données, et par son service d'admissions, pour l'instruction et le suivi de ma candidature.*
- *D'une durée de conservation de ces données dans la limite du temps nécessaire à l'instruction de mon inscription et jusqu'au terme du suivi de ma candidature.*
et dispose d'un droit d'accès, de rectification d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données à tout moment de leur utilisation et conservation.

Date :/...../.....

Signature :

Coût de la formation			
	Statut de l'employeur		
	Secteur privé	Fonction publique territoriale	Fonction publique d'Etat ou fonction publique hospitalière
Prise en charge des frais de formation	Jusqu'à 100% par l'OPCO	- 50 % par le CNFPT - 50 % par l'employeur	100 % à la charge de l'employeur

Conditions d'entrée en formation



Sans Employeur → • Délai de 6 mois à partir du début de la formation pour trouver un employeur